



## **Retrait du service d'encadrement des élèves au secondaire 2026-2027**

Des frais de 36,70 \$ pour l'année scolaire 2026-2027 sont facturés par l'école pour le service de surveillance des élèves qui se trouvent à l'école avant 9 h 10, de 12 h 15 à 13 h 30 et après 16 h 25, que ce soit pour dîner, participer à des activités parascolaires ou simplement pour discuter avec des amis.

Cependant, si votre enfant n'est pas à l'école à ces moments, vous pouvez compléter le formulaire en cliquant sur le lien afin de retirer ce montant de votre facture :

[2026-2027 Frais de service d'encadrement des élèves \(surveillance des élèves\) – Remplir le formulaire](#)

La date limite est le lundi 31 août 2026.

Si ce formulaire n'est pas rempli, nous concluons que votre enfant recevra le service d'encadrement et qu'un montant de 36,70 \$ se retrouvera sur la facture scolaire.